

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-25-0757 du 04/03/2025**

Arrêté du 28 février 2025

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION D'UN ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS LE GRADE D'ADMINISTRATEUR  
DES FINANCES PUBLIQUES

### **Délégation encadrement supérieur et Talents**

#### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté modifie l'arrêté du 14 février 2025 portant classement dans le grade d'administrateur des Finances publiques.

Date d'application : 01/05/2025

#### DOCUMENTS À ABROGER

Arrêté du 14 février 2025 - BOFIP-RHO-25-0708 du 20/02/2025 -

SOMMAIRE

---

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION D'UN ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS LE GRADE D'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION D'UN ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS LE GRADE D'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES**



**ARRÊTÉ**

portant modification d'un arrêté portant classement dans le grade d'administrateur des Finances publiques

**LA MINISTRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 modifié portant organisation de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 du ministère de la transition écologique portant détachement de M. LACOGNE auprès de la Direction régionale des Finances publiques de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 portant classement et affectation d'un administrateur des Finances publiques (M. LACOGNE) ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2024 du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires portant avancement d'échelon de M. LACOGNE.

Vu l'arrêté 14 février 2025 portant classement dans le grade d'administrateur des Finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

Les dispositions de l'arrêté du 14 février 2025 susvisé sont retirées.

**Article 2**

M. Julien LACOGNE, architecte et urbaniste de l'État en chef, actuellement détaché dans le grade d'administrateur des Finances publiques et rémunéré en référence au 2<sup>ème</sup> échelon d'administrateur des Finances publiques, est classé à titre personnel et en application du Code général de la fonction publique, à l'indice brut 977 (indice majoré 797).

**Article 3**

Cette mesure prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

**Article 4**

L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5**

La Directrice générale des Finances publiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 28 FÉVRIER 2025  
POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU 2<sup>ÈME</sup> GRADE  
ADJOINT DE LA DÉLÉGATION ENCADREMENT  
SUPÉRIEUR ET TALENTS

MAXIME COUTEAU

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756